

Registres paroissiaux : baptême, mariage et sépulture

Ces registres consignent les trois grandes étapes de la vie du paroissien :

- le **B**aptême
- le **M**ariage
- la **S**épulture

Les **BMS** constituent les sources principales pour établir sa généalogie avant 1792.

On peut remarquer des éléments qui reviennent dans tous les actes, ou dans la plupart des actes. Cependant, il n'existait pas de liste prédéfinie des éléments que l'on doit trouver dans tel ou tel type d'acte, et chaque curé faisait comme il l'entendait, ce qui explique la grande diversité que l'on peut observer entre deux actes.

Acte de baptême

Le baptisé

- **Nom et prénom** (généralement celui du parrain pour le garçon et celui de la marraine pour la fille)
- **Date et lieu du baptême**. La date de naissance n'est pas toujours indiquée. L'enfant est de toute manière généralement baptisé le jour même ("Né et baptisé le jour même") ou le lendemain. En effet, on craignait la mort précoce de l'enfant. Or, sans baptême, le nouveau-né n'accédait pas directement au Paradis.

Les parents

- **Nom et prénom**, parfois la profession ou des mentions comme Honorables gens...

Le parrain et la marraine

- **Nom et prénom**. Le lien de parenté est quelquefois indiqué : "Marraine Jeanne Ansquer son aïeule" : Ces indications sont très intéressantes car elles permettent de retrouver plus facilement les parents du père ou de la mère.

Acte de mariage

Les mariés

- **Noms et prénoms**
- **Age et lieu de naissance** ...normalement ! En effet, vous trouverez parfois la mention "de cette paroisse" mais vous ne trouverez pas la naissance. En fait, le curé a donné le lieu du domicile au moment du mariage. On peut trouver aussi la mention "habitué dans cette paroisse depuis plusieurs années" : la personne n'est pas née dans la paroisse où elle se marie.
- **Mention de leur situation** : majeur(e) ou mineur(e), veuf ou veuve. Généralement, les parents de la personne qui est veuve ou veuf ne sont pas mentionnés. Il faut se reporter au premier mariage pour trouver leurs noms et prénoms.

Les parents

- Nom et prénom avec la mention décédé(e) ou défunt(e) si c'est le cas. Malheureusement, plus vous reculerez dans le temps et moins leurs noms seront indiqués. Vous pourrez aussi les trouver en tant que témoins.

Registres paroissiaux : baptême, mariage et sépulture

- Si les parents ne sont pas indiqués, il faudra bien noter les témoins. Vous rechercherez aussi les actes de baptême des enfants du couple. En effet, les parents peuvent être parrain ou marraine.

Les témoins

- **Nom et prénom.** Ils sont généralement 4 mais le curé indique parfois plus de personnes. Les liens ne sont pas toujours indiqués mais ils sont d'un grand intérêt quand les noms des parents ne sont pas mentionnés. Cela permettra de chercher d'autres actes où les parents peuvent apparaître.
- **Les signatures** vous apportent des informations sur les personnes présentes.

Mentions diverses

- Dispenses de consanguinité
- Dispenses d'affinité
- Décret de justice en Bretagne
- Reconnaissance d'un enfant né avant le mariage

Acte de sépulture

Le défunt, la défunte

- **Nom et prénom**
- **Age** : il est estimé. Il peut y avoir de grandes différences entre l'âge estimé et l'âge réel. Généralement, les personnes étaient vieilles. Dans les actes très anciens, l'âge n'est pas indiqué.
- **date et lieu d'inhumation** : la date du décès n'est pas toujours indiquée. Le lieu de l'inhumation est soit le cimetière, l'Eglise ou une chapelle. L'inhumation a lieu le jour du décès ou le lendemain en principe.

Les personnes présentes

En présence de...

- **Nom et prénom**
- **Le lien de parenté** est parfois indiqué : ceci est très utile.
- Le nom des personnes présentes n'est pas toujours indiqué dans les actes très anciens.

Des mentions possibles...

- **La qualité de la personne** : honorable personne...
- **La cause du décès** : " Morte en couche", "a fait une chute", "mort subitement"...

Témoins : ne pas les négliger !

On est parfois bloqué dans ses recherches. En effet, les parents ne sont pas toujours mentionnés dans les actes de mariage. Or, vous pouvez trouver plusieurs naissances possibles.

Prenons un exemple, au mariage de Jean Fichou, son frère Julien est présent. Vous cherchez donc les couples ayant eu pour enfant Jean et Julien.

Vous pouvez aussi chercher l'acte de mariage de son frère Julien dans lequel les parents seront peut-être mentionnés.

Registres paroissiaux : baptême, mariage et sépulture

Cet exemple est valable pour tous les actes. Autre exemple : le parrain ou le témoin sont dits d'une autre paroisse. Vous consulter les registres de la paroisse du parrain et il fort possible que vous trouviez des renseignements qui vous permettront de trouver l'ascendance de votre ancêtre.

Aucune piste n'est à négliger pour vos recherches généalogiques !